

Ophéa, bien plus qu'un bailleur !



Règlement
d'attribution
des prix

Fondation
Ophéa

L'esprit solidaire, humain et responsable

**SOUTIEN AUX PARCOURS
INDIVIDUELS D'EXCELLENCE**

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DES PRIX

Ophéa
EUROMÉTROPOLE
HABITAT
STRASBOURG

MEMBRE DU GROUPE **emha** 

24 route de l'Hôpital - 67028 Strasbourg Cedex
03 88 21 18 42 - opea.fr



LES MODALITÉS DE SOUTIEN

Ce prix récompense un parcours individuel d'excellence attribué à des personnes qui se sont particulièrement distinguées par leur comportement, leur action, leur projet, leur réussite ou qui portent des valeurs citoyennes et solidaires plus particulièrement dans les thématiques suivantes :

- Innovation : actions entrepreneuriales au bénéfice des quartiers
- Éducation : action civique du quotidien, parcours universitaire et/ou scolaire exemplaire, etc..
- Sport : intégration sociale par le sport

La Fondation Ophéa propose de soutenir ce parcours par l'octroi de **5 prix maximum par an** sous forme d'une enveloppe financière d'un montant de **3000 euros par lauréat**.

1 DÉPÔT DU DOSSIER DUMENT COMPLÉTÉ :

Les attributions de prix doivent résulter d'une démarche volontaire du candidat. Les dossiers de candidature pourront être formulés durant la période d'appel à manifestation.

Le candidat devra impérativement utiliser le formulaire prévu à cet effet et le renvoyer par :

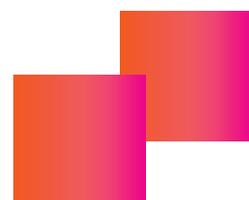
- mail : fondation@ophea.fr
- courrier à :

**Pôle de l'Habitat Social
Secrétariat Général
24, route de l'Hôpital - CS 70128
67028 Strasbourg Cedex**

Le formulaire de candidature est disponible au siège ou sur le site Internet ophea.fr dans la rubrique «Fondation Ophéa».

Le candidat devra fournir :

- > Le formulaire de candidature complété
- > Un CV actualisé
- > Tous supports utiles permettant d'expliquer ou valoriser le parcours



2 EXAMEN DES DOSSIERS ET ATTRIBUTION DES PRIX :

La Commission de la Fondation Ophéa se réunit 1 fois par an en vue d'examiner les candidatures.

3 NOTIFICATION

Ophéa informera les candidats des décisions adoptées à l'issue de l'examen des candidatures.

4 COMMUNICATION & DONNÉES PERSONNELLES

1. Communication

Le bénéficiaire du prix a l'autorisation de communiquer sur l'existence du financement de la Fondation Ophéa auprès du grand public.

Si une communication autour du prix est réalisée, il conviendra d'identifier Ophéa en utilisant le logotype de la Fondation Ophéa, sur des supports imprimés (affiches, flyers, ...) ou web (site internet et réseaux sociaux).

Contact service communication : communication@ophea.fr

D'autre part, le candidat bénéficiaire du prix cède gracieusement et expressément à Ophéa le droit de diffuser des informations (images, texte, son, vidéos...) pour toute publication dans la presse, les supports d'entreprise, Internet et les réseaux sociaux.

2. Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies à travers ce formulaire sont destinées au traitement des demandes de subvention, et font l'objet d'un traitement par Ophéa. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité des données et de limitation du traitement, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : DPO - Secrétariat général – OPHEA – 24 route de l'Hôpital – 67028 Strasbourg Cedex ou par mail à dpo@ophea.fr.

Vous pouvez également, pour des raisons tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement de vos données personnelles.

